

Commune de Saint Germain-du-Bois

Séance du mercredi 11 mars 2015 à 20 h 30

Sont présents : Régis BIDAULT, Christine BUGAUD, Christian BOSCH, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Francine DESPRES, Marcel DUFOUR, Marie-France FEVRE, Sylvie GAY, Claudia GENIEUX, Blandine GROS, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Sont excusés : Laurent CAGNE, Alexandre CRETIAUX

Laurent CAGNE a donné pouvoir à Catherine MARTIN.

Alexandre CRETIAUX a donné pouvoir à Blandine GROS.

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

Francine DESPRES indique qu'elle souhaite enregistrer la séance du Conseil Municipal, ce qui est accepté à 13 voix pour, 2 contre et 4 abstentions.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 février 2015 :**

Le compte-rendu de séance du 18 février dernier est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS

- **Budget principal - mandatement des dépenses d'investissements :**

Mme le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales : jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 111 500 €.

A l'unanimité, autorisation est donnée à Mme le Maire de mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget principal 2015.

- **Budget Assainissement - mandatement des dépenses d'investissements :**

De la même manière, **le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget Assainissement.**

Dans ce cadre, Mme le Maire peut engager jusqu'à 100 000 € de dépenses d'investissement.

- **Garantie des emprunts de l'EHPAD :**

Mme le Maire rappelle que, dans un courrier en date du 4 août 2014, M. GOUJON, attaché d'administration hospitalière, a sollicité de la commune de Saint Germain-du-Bois la garantie des trois prêts qui seront octroyés par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) à l'EHPAD pour la réalisation de ses travaux d'extension et de réhabilitation.

L'une des conditions d'obtention des prêts est qu'ils soient garantis à 100 % par les collectivités territoriales, soit 50 % par la commune de Saint Germain-du-Bois et 50 % par le département de Saône-et-Loire.

Lors de la séance du 6 novembre 2014, le Conseil Municipal a donné un accord de principe sur la garantie des prêts à hauteur de 50 %, sous réserve de disposer d'offres de prêts actualisées.

Mme le Maire indique que l'EHPAD devra signer une convention avec la commune de Saint Germain-du-Bois et le département au titre des engagements qu'il devra prendre pendant toute la durée de la garantie accordée.

A 17 voix pour, 1 contre et 1 abstention, le Conseil Municipal donne son accord pour garantir à hauteur de 50 % les prêts sollicités par l'EHPAD pour sa réhabilitation et sa restructuration.

- **DETR 2015 - complément dossier :**

Mme le Maire rappelle qu'un dossier de demande de subvention a été déposé au titre de la DETR 2015 pour la construction de locaux périscolaires, à l'école primaire.

Les dépenses subventionnables pouvant atteindre 600 000 €, elle propose d'ajouter le désamiantage de l'ancien préau ainsi que la réfection de la cour de récréation à l'issue des travaux.

A 17 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention au titre de la DETR 2015 pour les travaux complémentaires à réaliser, soit un montant total HT pour l'ensemble de l'opération de 560 432 € au lieu de 486 772 € initialement prévus.

- **Construction salles d'évolution
demande de subvention Fonds Parlementaires :**

Mme le Maire annonce qu'une subvention de 17 000 € au titre du PIIC a été accordée pour la construction des salles d'évolution.

Compte-tenu de l'impact financier de cette opération, Mme le Maire souhaite, en complément de cette subvention et de la demande de subvention DETR, solliciter une subvention exceptionnelle au titre des fonds parlementaires 2015 auprès de Mme la Députée de la circonscription ainsi qu'auprès de M. le Sénateur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention au titre des fonds parlementaires 2015.

- **Modification Tarifs camping :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs suivants du camping, à compter du 1^{er} mai 2015 :

- emplacement : 1,50 € par jour, au lieu de 1,20 € ;
- animal : 1 € par jour et par animal, au lieu de 0,80 €.

Les autres tarifs sont maintenus à l'identique.

- **Vente tuiles plates de récupération :**

La commune a récupéré et stocké environ 1 200 tuiles plates lors de la réfection de la toiture de la Ferme Bachelet. Après renseignement sur le prix à proposer, Mme le Maire envisage de les mettre en vente au prix de 0,30 € l'unité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la mise en vente des tuiles plates.

- **SYDESL - compte-rendu d'activités 2013 :**

M. Jean-Claude VIEUX indique que le bilan d'activités 2013 du SYDESL constitue le résumé de l'année, notamment en terme de travaux réalisés.

Après avoir pris connaissance de ce rapport, le conseil municipal n'émet aucune remarque particulière.

- **Dématérialisation de la transmission des actes :**

Mme le Maire indique que la télétransmission est déjà existante avec la trésorerie. Elle propose d'engager la commune dans la dématérialisation de la transmission à la sous-préfecture des actes soumis au contrôle de légalité. Cette télétransmission suppose un coût d'environ 150 € par an pour l'adhésion à une plateforme sécurisée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'engager cette procédure de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

INFORMATIONS

- **Commission Environnement :**

Mme Françoise MARIZY présente le compte-rendu des réunions du 23 janvier et du 16 février 2015 :

- Bilan des illuminations 2014 et améliorations à apporter pour l'hiver 2015/16 .
- Récompense obtenue par la commune pour le fleurissement : 1^{er} prix des villages fleuris de 1 001 à 2 000 habitants.
- Mobilier urbain : présentation des devis.
- Liste de travaux d'entretien qui embelliraient la commune.

- **Commission Jeunesse :**

Françoise MARIZY présente les travaux de la commission (réunions des 2 et 19 février 2015).

Un comité de pilotage a été créé pour la mise en place des nouvelles activités périscolaires (NAP). Il se compose de la commission Jeunesse, d'un membre du corps enseignant, d'un membre du personnel communal, de deux délégués de parents d'élèves (un pour l'école maternelle, un pour l'école primaire) ainsi que d'un représentant des associations.

Pour la rentrée 2015, les horaires des NAP proposées seront les suivants :

- 15 min de 13h30 à 13h45, pour allonger le temps du déjeuner à la cantine ;
- 30 min de 16h à 16h30 ;
- départ des bus scolaires à 16 h.

Ce choix a été guidé par le souci que les enfants aient une journée d'école régulière et donc des repères.

Le comité de pilotage doit à nouveau se réunir prochainement afin de finaliser la rédaction d'un Projet Educatif Territorial qui permettrait de bénéficier de la subvention « Fonds d'amorçage PEDT »

Enfin, la première réunion du Conseil Jeunes s'est tenue le 7 février 2015 : remise d'un livret de découverte d'une commune, visite de la mairie et présentation du personnel présent. La prochaine réunion se déroulera le 4 avril prochain.

- **Commission Vie associative :**

M. Gaëtan MOISSON dresse le bilan de la réunion du 12 février 2015, à laquelle ont participé tous les intervenants qui animeront la Fête de la Musique, la commission ayant fait le choix de faire appel à différents groupes musicaux plutôt qu'à un DJ.

Il regrette que, bien que s'étant proposé gratuitement, l'Atelier chorégraphique ne puisse pas participer à la Fête de la Musique, aucun groupe ne souhaitant intervenir avant 19 heures.

- **Tourisme :**

M. Régis BIDAULT détaille le compte-rendu de la saison touristique 2014, soit du 2 mai au 30 septembre pour le camping et toute l'année pour les HLL.

Les HLL ont connu un taux de remplissage de 80 %. Ils laissent un excédent de 11 376,99 € en 2014, contre 9 707,33 € en 2013.

La fréquentation du camping est meilleure qu'en 2013 du fait d'un congrès de camping-caristes (35 emplacements loués pendant 10 jours). De ce fait, le résultat - déficitaire en 2013 - s'établit, pour 2014, à 2 538,45 €.

M. Régis BIDAULT fait remarquer que les tarifs pratiqués sont largement inférieurs à ceux qui se pratiquent en Saône-et-Loire.

Le camping bénéficie d'un site internet dédié, dans le cadre des travaux menés par la Commission Communication.

Des travaux d'entretien sont à réaliser d'ici l'ouverture de la saison 2015, notamment la peinture de 3 HLL.

Un marché de producteurs pourrait être organisé en juillet au camping.

- **EHPAD :**

Le premier numéro du bulletin d'informations Travaux présentant le projet de rénovation et d'extension de l'EHPAD est porté à la connaissance du Conseil Municipal.

- **Décision du Tribunal Administratif de Dijon :**

Affaire Conseil Général 71/Commune de Saint Germain du Bois

La commune de Saint Germain du Bois est mise hors de cause par le Tribunal Administratif de Dijon (Audience du 08/01/2015) dans une affaire d'écoulement des eaux depuis la RD 13 inondant la propriété d'un particulier.

- **Travaux de voirie :**

La CCBR a demandé à la commune de Saint Germain-du-Bois de lister les travaux de voirie à réaliser en 2015, avec par ordre de priorité :

1. Chemin de la Grande Commune
2. Chemin rural dit Rue Creuset
3. La Tucelle
4. Chemin Rural de Balosle (Beausoleil)
5. Rue de la Traverse

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mardi 31 mars 2015 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 22 h 02.

